

ALLOCUTION DE M. FRANÇOIS MITTERRAND, PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE, SUR LE RÔLE DE LA FAMILLE, LA SOLIDARITÉ À SON ÉGARD EN MATIÈRE DE PRESTATIONS FAMILIALES, LOGEMENT, ÉDUCATION, REVENU MINIMAL ET SUR LES DROITS DE L'ENFANT, BORDEAUX, LE SAMEDI 10 JUIN 1989.

10 JUNE 1989 - SEUL LE PRONONCÉ FAIT FOI

Monsieur le président,

- mesdames et messieurs,

- Depuis notre dernière rencontre à Paris, le 21 novembre 1981, nous avons beaucoup cheminé, les uns et les autres, chacun à sa façon.

- Les uns et les autres, nous nous sommes battus, chacun selon ses conceptions pour plus de liberté, d'égalité et de fraternité, devise de la République qui correspond si bien à votre combat, vous qui avez la charge exaltante, difficile de représenter les familles de notre pays.

- Si vous avez souhaité vous exprimer en cette année du Bicentenaire, en rédigeant la Charte des droits de la famille, c'est bien que tel est votre souci principal, rester dans le fil du temps et des conquêtes marquées il y a deux cents ans par des événements fameux que nous nous apprêtons à commémorer. Je disais, cette tâche est difficile. Mais je suis heureux de constater qu'elle rassemble ici toutes les familles de l'UNAF.

- La France, autour de cette Charte, que j'appelle moi aussi de mes vœux, sera ici le premier pays à se doter d'un tel instrument. Je souhaite que les avis qu'elle exprime ou qu'elle exprimera soient réalisés dans les années qui viennent. Pour cela je sais pouvoir compter sur votre vigilance, sur celle de votre Président, M. Roger Burnel que j'ai plaisir à retrouver ici ce matin. Je veux en même temps saluer les représentants de l'Union internationale des organisations familiales et particulièrement sa Présidente, madame Thérèse Da Costa Massedo, dont je connais la force et la conviction, afin qu'avancent dans le monde les valeurs qui nous rassemblent aujourd'hui.

Donc, depuis ce dernier rendez-vous de 1981, les familles ont connu bien des transformations. Huit ans, cela va vite, en même temps que s'accumulent tous les matériaux de l'avenir. C'est en observant de telles évolutions que l'on peut mesurer la solidité et l'étonnante capacité du lien familial. Il n'y a pas si longtemps, on disait encore que la famille était une valeur dépassée, que le lien familial allait se dissoudre sous le coup de transformations profondes du type maîtrise de la fécondité, extension des activités féminines, plus grande autonomie des jeunes et ainsi de suite, tous éléments qui loin d'être négligeables, n'en ont pas moins contribué par une circonstance étonnante à renforcer cette force, cette valeur de la famille.

- Avec vous, au cours de ces années, je me suis élevé contre ce pessimisme. Je constate avec joie qu'aujourd'hui la famille est considérée par 90 % des jeunes, selon les sondages d'opinion, comme la première de nos valeurs. C'est elle qu'ils mettent en tête, lorsqu'on leur demande ce que représente, pour eux, la réussite de la vie. Bref, il semble bien que la famille ne soit pas une valeur rétrograde, mais une valeur d'avenir.

- Tous ces jeunes ont compris à leur façon, souvent différente de la nôtre, que ce lien qui unit femmes et hommes, adultes et jeunes enfants, actifs et anciens, lien matériel, moral, affectif, pourquoi ne pas le dire, ce lien d'amour reste l'un des guides les plus sûrs dans les chagrins et les difficultés de la vie. Voilà pourquoi, ayant moi-même - j'ai eu l'occasion de le rappeler - vécu la vie d'une famille nombreuse, qui a préservé à travers le temps - pas mal de temps quand même - toute sa force, j'ai donc vécu ce pourquoi vous combattez. Je le vis encore et j'en ai tiré la conclusion que toutes ces cellules familiales qui fondent un pays, eh bien la Nation avait à leur égard, un devoir essentiel, tout simplement le devoir de solidarité.

Comment s'exercera cette solidarité ? Ce devoir ? Je distingue, d'une façon pratique, M. Roger Burnel a parfaitement défini sur un plan moral et même philosophique ce que pouvait être la famille dans notre vie nationale, dans la vie de l'homme tout simplement. Je m'en tiendrai à des notions tout à fait concrètes qui correspondent aux objectifs fixés par le gouvernement, les aides financières quand elles

se révèlent nécessaires, la politique du logement, une politique d'éducation et une politique d'aide particulière aux familles les plus défavorisées.

- Parlons un moment de la solidarité financière. Nos familles bénéficient en France d'un certain nombre d'avantages fiscaux. Mais ce sont quand même les prestations familiales qui constituent le socle de la solidarité nationale. J'ai donc tenu, je pense que tout autre l'aurait fait à ma place, à ce que les prestations familiales soient augmentées dès 1982, puis maintenues en terme de pouvoir d'achat. On peut dire que leur étiage aujourd'hui est l'un des plus élevés du monde. Cette année, l'effort national représentera un certain nombre de milliards - je ne vais pas entrer dans des comptes, enfin c'est quand même 163 milliards de francs -. Il concerne près de 6 millions de familles pour 12 millions et demi d'enfants. Cet effort financier nous place - je l'ai dit tout à l'heure - en tête de tous les pays. Je sais que le gouvernement, les pouvoirs publics, les élus de la Nation veilleront en commun à ce que le pouvoir d'achat des prestations soit maintenu. C'est bien le sujet, c'est bien le moment de dépasser tous les clivages puisqu'il s'agit d'une construction commune, essentiellement fondée sur la permanence et la continuité de la France et des valeurs qui l'ont fondée.

- Je considère, cependant, qu'un point doit être amélioré. C'est celui qui touche à la nécessaire simplification des prestations. Pas commode de le faire sans léser telle ou telle catégorie de famille. Mais vraiment, il faudrait que chacun eut une meilleure connaissance de ses droits et de leur évolution dans le temps. Il y a vraiment trop de familles désemparées, lorsqu'une prestation n'est plus versée, alors qu'elles avaient prévu que ces ressources entreraient dans leur budget mensuel. Votre démarche, la mienne, doit donc aller vers une simplification pour que chacun connaisse ses droits, soit capable de les faire respecter. C'est une façon d'atteindre, comme beaucoup d'autres moyens, la justice et l'égalité.

J'ai beaucoup insisté ces temps derniers, sur la politique du logement. J'ai dit récemment - dans une assemblée intéressée par ces problèmes, l'Union des organismes d'HLM - qu'après avoir fixé priorité à l'éducation, à la formation, à l'instruction, à la recherche pour fonder la formation des hommes, des femmes, des enfants et à tout âge, il convenait pour les années prochaines de déterminer un autre objectif. Le premier est financé pour les années qui viennent, il le sera encore pour d'autres années, bien entendu, mais c'est le logement qui est déjà là, qui représente une somme d'angoisse et de peine, qui commande la vie quotidienne et particulièrement - car je veux rester dans mon sujet - la vie des familles.

- Les conditions de vie et de travail, l'environnement social et culturel, tout cela c'est très important, c'est même nécessaire. Négliger l'un de ces aspects, ce serait faire une politique boiteuse, mais la préoccupation de l'habitat me paraît essentielle. Un logement décent - par décent j'entend le volume d'air dont on dispose, les mètres carrés qui se trouvent là, l'état des lieux, la manière d'y accéder, le refus de l'entassement, enfin que sais-je ! - est la base même de la dignité de l'homme et de l'égalité des chances. Pour y parvenir, deux conditions principales me paraissent nécessaires, d'abord un parc suffisant de logements de bonne qualité, ce qui suppose que se poursuive l'effort de construction, de rénovation des grands ensembles, mal construits souvent dans les années 50 à 60, ce qui suppose de pouvoir intervenir jusque dans les centres villes pour y promouvoir les logements sociaux. J'observe, d'ailleurs, avec beaucoup d'intérêt, la manière dont beaucoup de municipalités ont su rénover de vieux habitats. Je vais citer des exemples étrangers à la Gironde ou à la région, enfin quelle imprudence ! J'ai vu dans des villes comme Poitiers, comme Clermont-Ferrand, comme Castres, bien d'autres encore, des réussites qui m'ont étonné. On peut, en effet, pour peu qu'on le veuille, donner à nos centres villes une autre signification par un autre contenu. Que l'on ne voie plus, car c'est vraiment désolant, la fuite des revenus modestes ou des tous petits revenus, vers je ne sais quelle banlieue, on leur a trouvé là des ghettos, tandis que les villes, les centres des villes seraient réservés à ceux qui sont en mesure de payer, de payer des loyers devenus très chers et qui seront de plus en plus chers, si l'on persévère dans cette voie.

- Il faut aussi que l'on crée des mécanismes financiers capables de permettre l'accès au logement des plus défavorisés. Voilà pourquoi les aides financières liées au logement doivent être de toute façon revalorisées d'une juste façon. On ne peut pas vraiment supporter, je viens de vous le dire, cette ségrégation par l'argent qui exclut les familles et je pense que le logement social, une fois entré dans le cercle restreint des priorités nationales, correspondra aux vœux de la plupart des élus désireux de

serait l'écarter des priorités nationales, correspondra aux vœux de la plupart des élus locaux et justifier la mission qui est la leur et croyez-moi, c'est le plus grand nombre. Simplement il faut qu'ils en aient les moyens ou qu'ils ne se laissent pas emporter simplement par la nature des choses. La nature des choses, c'est, en effet, le riche deviendra plus riche, le pauvre deviendra plus pauvre et, tout ce qui accompagne la richesse s'installera partout où cela paraît plus agréable de vivre et tout ce qui est la pauvreté sera rejeté à l'extérieur. Il faut que nous ayons vraiment une conscience nationale de cet impératif.\

Je voudrais vous dire un mot, c'est le troisième point, de l'éducation. Les familles ont un droit à l'éducation pour leurs enfants et j'entends le faire respecter, au demeurant, il n'est pas menacé. Le Président Burnel a souvent eu l'occasion de m'entretenir de cette question. Il sait qu'elle me préoccupe depuis de longues années. Si nous voulons rester justement parmi les premiers dans ce domaine, cela n'est possible que si les jeunes d'abord, mais aussi les autres, sont formés aux techniques de leurs futurs emplois. Et ces techniques changent si vite qu'il est difficile à une société, toujours un peu lourde, de suivre le train. C'est ce que l'on appelle la crise. C'est en accélérant l'allure par la formation et l'éducation, que nous réduisons ce temps de crise. Nous commençons d'y parvenir. Mais nous n'en avons pas fini avec les difficultés de ce genre. Je vous rappelle que j'ai donné à l'éducation la priorité des priorités. J'ai en même temps cherché à vivifier des formations par un élargissement des notions de culture, de recherche théorique, de recherche appliquée, seules en mesure de nous fournir l'instrument à partir duquel notre société industrielle se développera. On discute actuellement de la loi d'orientation de l'éducation. Elle trace les grandes lignes d'une amélioration de notre système de distribution du savoir. Vous savez, les inégalités, elles commencent là le plus souvent : l'inégalité du savoir. Lorsqu'un enfant vit dans une famille très défavorisée sur ce plan-là, comment voulez-vous qu'il supporte la concurrence scolaire. Le temps d'une année perdue, c'est peut-être toute une vie perdue. On n'a pas de temps à perdre. Très vite des complexes naissent. C'est vrai qu'une certaine reproduction de l'état social a tendance à se faire de génération en génération au travers de cette inégalité dans les modes de culture. Alors, il appartient à l'école, précisément, de pallier cette carence qui tient aux structures même de notre société.

- Cette loi d'orientation va élargir le champ des matières enseignées, tenter de mieux répartir l'année scolaire, passer de la simple délivrance du cours à l'organisation du travail des enfants, adapter les rythmes et les méthodes aux rythmes nouveaux d'apprentissage des jeunes. Voilà des pistes pour la rénovation de notre éducation nationale, je ne prétends pas me substituer au gouvernement ni au ministre qui a assez à faire. J'essaie simplement de désigner quelques grandes lignes d'action, afin que chacun s'y conforme.\

Les grandes associations, elles, je sais qu'elles mènent sur le terrain, auprès des familles, de nombreuses actions de lutte contre l'illettrisme, des actions de soutien scolaire. Ces initiatives mériteraient d'être mieux connues et plus encouragées. J'imagine la somme de travail d'un père ou d'une mère, souvent, il faut le dire, de la mère, cela représente combien de temps de travail par semaine - le calcul serait tellement difficile à faire, tellement plus que 39 heures - . Tellement plus ! La plupart qui remplissent une obligation professionnelle n'en ont pas pour autant oublié leurs charges familiales. Il est tard le soir, l'enfant est fatigué, les parents le sont aussi, ils ont parfois eu deux heures de transport, souvent les travaux sont épuisants quand ils sont répétitifs. Et voilà qu'il faut donner un coup de main quand on le peut à l'enfant qui cherche et qui se désespère seul devant ses devoirs ou devant ses leçons. Afin, précisément, de remplir un devoir familial qui, s'il n'a pas été relayé par l'effort national, l'effort social et national du pays tout entier, ne peut corriger encore une fois les inégalités que je dénonce. De ce point de vue, beaucoup d'associations remplissent un rôle déterminant dont je vous remercie. Il n'appartient pas à l'Etat de tout faire. J'écoutais tout à l'heure votre Président et j'adhérais à ses propos. J'aurais voulu le dire à sa place. L'enfant, disait-il, n'appartient pas à l'Etat, c'est évident. Qui pourrait penser cela ? Il y en a qui l'ont pensé. Jamais cela n'aurait pu me venir à l'esprit. Il n'appartient à aucune collectivité. Il n'appartient, en effet, à aucune religion ou à aucun parti. Il n'est pas l'esclave d'une philosophie. Chacun doit mûrir en lui-même sa capacité d'être une femme ou un homme responsable. C'est donc, vous l'avez dit, une personne. C'est vrai qu'il appartient à sa famille, mais pas, comme on le dit, d'un objet possédé. C'est quelqu'un qui va se développer, aidé par ceux qui l'aiment, qui l'entourent ou qui se sont mis au service du pays par l'éducation nationale ou toutes les

formes d'éducation que chacun préfère. Cet enfant, qui, en naissant, est déjà une personne devra à son tour pour plus de liberté, pour assumer sa condition de personne humaine, devra poursuivre l'effort afin de faire comprendre que nul ne peut être l'instrument de personne. Quand on dit cela, on heurte, semble-t-il, bien des idées reçues. C'est cela la liberté. Quiconque aime la liberté, quiconque en rêve et voudrait vraiment la voir rayonner davantage sur l'ensemble de la planète, sait bien que cela commence par là, par la conception ferme et précise que l'enfant est une personne et qu'il ne doit pas être a priori déformé et soumis à ce que celui-ci ou celui-là, individu ou collectivité, entendent lui inculquer. Quand aux plus jeunes enfants, je crois qu'il est essentiel de veiller très tôt à leur potentialité. J'ai entendu très récemment Mme Dorlhac exposer cela, puisqu'elle en a la charge. Il fallait, en particulier disait-elle, développer les lieux d'accueil de la petite enfance. Constamment je reviendrai sur ce thème. Enfin mon exposé ne durera pas trop longtemps, même s'il dépasse un peu le temps raisonnable. Enfin il y a tellement de sujets à traiter, si je vous vois une fois tous les 8 ans, admettez que les matériaux s'accumulent, enfin il n'y aura pas 36 fois 8 ans, donc, dans la mesure où c'était l'occasion majeure, j'en profite pour vous dire les choses qui me tiennent à cœur.\

En instituant le revenu minimum d'insertion, j'ai entendu la façon dont vous en avez parlé, monsieur le Président. Le gouvernement a complété un dispositif d'aide aux plus défavorisés. C'était la première des mesures que je souhaitais mettre en oeuvre au début de ce deuxième septennat, faute d'avoir pu le faire auparavant. C'est fait, mais il reste encore à gagner la partie qui est celle de l'insertion, c'est la plus délicate, c'est la plus importante, enfin si l'on peut dire, car c'est déjà fort important que d'assurer ce minimum à ceux qui ne sont rien, à ceux qui n'ont plus rien. Mais, malgré tout, cela n'a de sens individuel et social que si, en même temps, chacun de ceux dont nous parlons se réinsère dans un circuit où il cessera précisément d'être rejeté, isolé et perdu.

- Si nous ne réussissons pas réellement à remettre dans le courant de la vie ces femmes et ces hommes aujourd'hui marginalisés, croyez-moi, le revenu minimum d'insertion n'aurait été qu'une prestation de plus dont je répète qu'elle est utile, mais insuffisante ! En revanche, si nous parvenons à lever dans le pays un élan de solidarité vivante unissant les associations, les collectivités locales, les entreprises pour que chacun retrouve sa chance, je pense que le revenu minimum d'insertion aura trouvé sa voie, celle que nous avons dessinée, qu'il s'agit maintenant de mettre en pratique. Cela n'est possible qu'avec le concours de tous.

- Là encore, mesdames et messieurs, les familles qui y sont disposées représentent pour le pays une chance supplémentaire. Car les associations familiales peuvent faire partie des commissions locales du Conseil départemental d'insertion. Elles peuvent leur apporter la dimension familiale souvent indispensable aux luttes contre toutes exclusions. Je sais que l'UNAF, les associations de toutes sortes et à tous les niveaux sont engagées dans ce domaine. Là encore je veux vous en remercier au nom de notre pays. C'est une action qui marque bien votre engagement. C'est une action qui vaut bien la peine prise par vous, le temps passé, les soucis ajoutés aux autres, mais qui sont magnifiés et justifiés par la valeur qu'elles ont au regard de notre pays.

- Je partage également votre préoccupation, monsieur le Président, sur le surendettement des ménages. Plus de 200000 familles sont actuellement surendettées avec des mensualités de remboursement égales ou supérieures à 60 % de leurs revenus. Bien entendu, il s'agit essentiellement de familles nombreuses et à revenu modeste.

- Ainsi sur 27000 familles en tutelle, gérées par vos unions départementales, 70 % d'entre elles le sont à la suite de difficultés liées au surendettement. C'est dire que ce problème, longtemps passé inaperçu, est devenu l'un des premiers que nous ayons ensemble à résoudre. Là aussi, apparaît une nouvelle forme d'exclusion. Voilà pourquoi le gouvernement s'est préoccupé de cette question, voilà pourquoi un projet de loi sera débattu lors de la prochaine session parlementaire, voilà pourquoi, sous l'autorité du ministre responsable, je pense que seront nombreux les parlementaires à s'associer à cette démarche. Ainsi, en prévenant le surendettement, en moralisant les pratiques des professionnels, en organisant un cadre approprié pour résoudre les situations dramatiques, nous aurons réalisé un plus, ou si vous voulez, un mieux pour une société en mal de s'affirmer et de guérir ses plaies.\

Après tout, la famille, vous le savez comme moi, c'est un réseau aussi de solidarité entre les générations. Le lien entre les enfants et les parents, le lien qui unit, comme je le disais tout à l'heure, les

personnes actives et les personnes âgées, c'est lui qui fonde la famille. Je crois que plus qu'hier, ce lien est aujourd'hui désiré. Cela tient naturellement aux conditions générales d'existence dans la mesure où s'éloignent de nous les périls les plus profondément ressentis par une espèce humaine traumatisée par deux guerres mondiales et qui a longtemps redouté une catastrophe nouvelle.

- Le lien entre parents et enfants a beaucoup évolué, précisément depuis la dernière guerre mondiale.

L'enfant est reconnu comme un membre essentiel de la famille. Cette place faite à l'enfant, elle va trouver un moyen de s'exprimer grâce à l'approbation par les Nations unies de la Convention internationale des droits de l'enfant. Il aura fallu dix ans pour que ce projet aboutisse. Les Français ont joué pendant toutes ces années un rôle déterminant pour qu'avance cette idée. Les mouvements familiaux que vous êtes en ont été les acteurs véritables, les acteurs reconnus, les acteurs indispensables. Je souhaite que la France en soit l'un des premiers pays signataires et que les travaux d'adaptation de notre droit interne soient menés à bien. C'est ce que les ministres responsables sont aujourd'hui en train de faire en liaison, bien entendu, avec le garde des Sceaux. C'est difficile souvent d'adapter un droit interne qui représente toutes nos traditions, nos façons de penser, à un nouveau droit international. Mais comme la France est à l'origine de la plupart de ces mutations du droit interne dans le sens de la défense des droits de tous et des droits de l'enfant, cela nous sera plus facile qu'à d'autres. Si c'est difficile, il faudra le faire quand même. Plus généralement, il faut repenser le statut juridique de l'enfant. Songez que la femme mariée a eu beaucoup de peine à acquérir un statut juridique conforme à l'idée que nous nous faisons des rapports entre les femmes et les hommes. De la même façon, l'enfant doit être respecté pour lui-même. Une limite aux droits à reconnaître aux enfants existe cependant, c'est qu'il ne faut pas leur faire assumer plus qu'ils ne peuvent. Un nouveau statut juridique. Oui ! Mais il ne faut pas que pour autant, cela prive l'enfant de la protection à laquelle il a droit et qui dans certains cas doit être renforcée. Comment ne pas penser aux mauvais traitements dont tant d'entre eux sont hélas les victimes.\

Voilà pourquoi à l'occasion de cette Convention internationale de l'enfant, certains ont cru voir un antagonisme entre les droits de l'enfant et les droits de la famille. Je pense qu'il n'en est rien. Tout cela relève de la même filiation du droit de l'homme. Le monde que nous avons connu, nous adultes, n'a pas été très respectueux de ces droits de l'homme, notre génération en a connu des moments où la barbarie semblait triompher du droit. Nous avons vu bien souvent ce monde impitoyable pour l'enfant et par voie de conséquence, pour la famille. Un enfant frappé par le malheur est plus encore frappé par manque de ceux qui devraient, au contraire lui apporter ce bien inestimable, cette richesse sans égal.

- Quel est celle ou celui d'entre vous - je ne me permettrai pas de le dire dans une assemblée comme celle-ci, mais je parle au-delà de cette salle - qui n'éprouve pas une sorte de mal moral et physique devant certaines images de la télévision ou bien la lecture de certains livres en constatant que partout dans le monde les enfants sont martyrisés, exploités. Vous disiez, ils ont quand même bien le droit de sourire. Oui, il faut leur construire ce droit, car on a surtout jusqu'alors, reconnu le droit de pleurer, le droit du désespoir. La vie, qu'est-ce que la vie quand les yeux émerveillés d'un enfant s'ouvrent sur un monde qui ne mérite pas cet émerveillement. Si jamais nous ne considérons pas notre tâche comme celle qui permettra à l'espoir d'aller jusqu'à ces coeurs qui ne demandent qu'à croire, alors qu'aurons-nous fait de notre vie ?.\

Je n'insisterai pas davantage sur un autre développement que j'avais inscrit dans le texte de cette allocution, sur la nécessité de resserrer les liens entre les diverses générations d'une famille. Les conditions de logement, la grande concentration urbaine, la fin de la société dite pastorale, ont fait que ce lien précieux qui existait entre les grands-parents et l'enfant a le plus souvent disparu.

- Alors voilà, je suis l'un des premiers à m'en réjouir quand je vois que la Française vit en moyenne 81 ans, le Français 73, moi qui en ai 72,5, cela commence à devenir intéressant, mais je ne m'en tiens pas à ces considérations trop égoïstes, je vais simplement vous dire qu'à compter du moment où il y a tant de personnes âgées qui vivent bien, dans un bon équilibre, quelle chance pour les enfants ! Il ne faut pas la rater. Pour cela, il faut pouvoir autant que possible les réunir et donc en créer les conditions. D'où l'effort social considérable qui passe, je le répète, par une politique du logement, par une politique de l'éducation. Je voudrais bien voir ce lien se renforcer. Je serais certain de voir les enfants grandir comme il convient avec en eux la charge d'amour nécessaire à leur existence.\

Mesdames et messieurs, j'en aurai terminé. Après avoir estimé avec vous qu'il était important de doter

mesdames et messieurs, j'en aurai terminé. Après avoir estimé avec vous qu'il était important de doter notre société d'une forme de civilisation pour les plus anciens d'entre nous, ce qui rejoint naturellement la préoccupation familiale. La famille commence avec l'enfant, mais elle n'exclut personne. Je voudrais terminer en vous disant que si j'attache tant de soins à préserver une relations constante avec votre Président national et de temps à autre avec les responsables de vos associations, c'est parce que Président de la République et donc premier responsable, je sens très profondément en moi-même à quel point ce serait rater les fondations de la société à laquelle j'aspire si nous manquions le passage au siècle prochain par le développement de la famille, bien libre de choisir son statut, d'adopter les formes de sa préférence, pourvu qu'elle n'oublie jamais que la condition même, la raison d'être du groupe familial, c'est l'enfant. L'enfant doit être aimé et respecté, c'est-à-dire que ce droit de l'enfant passe désormais avant celui des parents pour une raison très simple, c'est que l'enfant est là, et n'a rien demandé à personne. L'amour que les parents sont prêts à donner, cela ne peut pas être perdu sans grande dommage pour tous. Voilà pourquoi sans vouloir rentrer en quoi que ce soit dans la volonté de chaque individu au regard de ces liens familiaux, j'entends préconiser devant vous tous ce devoir fondamental de tout être responsable, et s'il ne l'est pas il faut qu'il le devienne, son premier devoir, c'est de servir du mieux possible et le mieux possible passe par l'amour et la constance, l'enfant qui se trouve là et dont chaque foyer tirera en fin de compte le meilleur de ses joies.

- Comme nous allons passer à une autre dimension, c'est-à-dire la dimension européenne, nous y sommes déjà. Mais cela change d'allure et peut-être en même temps de nature. Je voudrais vous assurer que la France veillera à ce que le meilleur de ces lois soit préservé, il n'y a d'ailleurs aucune raison de craindre le contraire, par l'avènement d'une Europe plus grande, plus forte, mais en même temps débarrassée de ses frontières intérieures. Il y aura donc une certaine forme de choc de traditions, parfois même de civilisation. Il faudra résoudre ce problème par le haut, c'est-à-dire entraîner vers les formes de législation les plus aiguisées, celles qui seraient restées en arrière de la route.

- Mesdames et messieurs, je vous remercie d'avoir pensé à m'inviter. J'ai quelques obligations, je ne peux toujours y répondre. Celle-là n'est pas venue de l'inscription sur un agenda, ni de la mesure du nombre de vos adhérents. Je n'ai vraiment, là où je suis, et à cette époque de ma vie, rien à demander à personne. J'ai simplement à demander au temps qu'il veuille bien répondre à l'espérance qui est la mienne, consacrer ce temps-là aux meilleurs services du pays, en réunissant tous les Français, non pas sur tout et partout - que deviendrait donc la démocratie ? mais autour des règles essentielles que sont nos institutions, qu'est notre droit, et autour des valeurs fondamentales, comme la famille dont nous parlons. C'est pour elle que nous sommes ici et je manquerais à mon devoir si je ne vous disais pas, mesdames et messieurs, à quel point je partage votre aspiration pour que notre société, à travers le temps qui vient, affirme les valeurs dont depuis ce matin nous parlons.

- Je vous dirai donc, à vous, familles de France, oui, pour vos enfants et pour vous-mêmes, bonne chance.\